

1) Montant global des encours gérés par les fonds souverains

Estimation de l'actif sous gestion : 2.000 à 3.000 milliards de dollars fin 2007, 8.000 milliards de dollars en 2011, 12.000 milliards de dollars en 2015 (estimation Morgan Stanley mai 2007).

Fonds les plus importants :

-Abu Dhabi Investment Authority (ADIA, 500 à 875 milliards de dollars),

-Government of Singapore Investment Corporation (GIC, 300 à 330 milliards de dollars),

-Norway Government Pension Fund – Global (GPIF, 322 milliards de dollars),

-China Investment Corporation (CIC, 200 milliards de dollars).

2) Participations dans des institutions financières

Depuis le début de la crise des *subprimes* au cours de l'été 2007, les fonds souverains ont investi près de 50 milliards de dollars dans des banques occidentales, dont près de la moitié provenant des deux fonds de Singapour GIC et Temasek.

Participations significatives au capital de banques : GIC dans UBS (9,5 %), CIC dans Morgan Stanley (9,9 %), ADIA (4,9 %) et GIC (4,1 %) dans Citigroup, Temasek dans Merrill Lynch (9,4 %).



Informations pratiques

Pour assister aux tables rondes, qui se dérouleront en salle Médicis, veuillez vous présenter au 15, rue de Vaugirard, muni de votre pièce d'identité (admission dans la limite des places disponibles).

Pour plus d'informations sur les tables rondes, vous pouvez contacter Mlle Caroline Plavan, par téléphone (01.42.34.23.46) ou par courrier électronique (c.plavan@senat.fr).

Vous souhaitez suivre les travaux de la commission des finances ?

Consultez la page internet de la commission à l'adresse suivante : <http://www.senat.fr/commission/fin/index.html>

Sur la problématique des fonds souverains vous pouvez notamment vous reporter au rapport d'information suivant:

- MM. Jean Arthuis, Philippe Marini, Aymeri de Montesquiou, Philippe Adnot, Michel Moreigne et Philippe Dallier, « *Le nouvel « âge d'or » des fonds souverains au Moyen-Orient* » *Rapport d'information n° 33 (2007-2008)*. www.senat.fr/noticerap/2007/r07-033-notice.html

Tous les rapports du Sénat, ainsi que les comptes rendus des débats en commission et en séance publique, sont disponibles sur le site du Sénat : www.senat.fr

Jeudi 15 mai 2008

Les fonds souverains

Tables rondes
organisées par la
commission des
finances du Sénat

(salle Médicis)



15, rue de Vaugirard
75291 Paris Cedex 06



**Le mot d'introduction de
M. Jean Arthuis, président
de la commission des
finances du Sénat**

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Nombre de « fonds souverains », c'est-à-dire des fonds publics dont les réserves de long terme sont gérées distinctement des réserves de change des autorités monétaires, ne sont pas de création récente et ont longtemps contribué au financement des déficits américains. Mais à la faveur de la crise des « subprimes », le montant très élevé de leurs encours, la diversification accrue de leurs investissements et le faible niveau de transparence de la plupart d'entre eux (par exemple sur la taille, la gouvernance et la composition du portefeuille) ont alimenté les débats et inquiétudes.

Forts de leurs excédents sur devises ou matières premières, une quarantaine de fonds gèrent aujourd'hui entre 2.000 et 3.000 milliards de dollars (selon les sources) et sont appelés à se renforcer. Ils incarnent un nouvel équilibre des flux financiers à l'échelle planétaire. L'appréciation du rôle de ces fonds demeure cependant ambiguë, entre opportunité et menace : d'un côté décrits comme pourvoyeurs bienvenus de liquidités sur les marchés et « sauveurs » d'établissements financiers à court de fonds propres ; de l'autre, perçus comme des « prédateurs » susceptibles d'exercer une influence notable ou d'acquiescer des entreprises stratégiques.

Faisant suite à son rapport d'information sur « Le nouvel âge d'or » des fonds souverains au Moyen-Orient » d'octobre 2007, la commission des finances du Sénat entend prendre toute sa part au débat sur le rôle de ces fonds et l'accueil que peuvent leur réserver les pays destinataires de leurs investissements.

Que ces tables rondes, qui réunissent d'éminents praticiens et experts, contribuent à améliorer la compréhension mutuelle et la coopération sur ce thème désormais déterminant pour l'économie mondiale !

Première table ronde

9 h 30 — 11 h 00

La stratégie d'investissement des fonds souverains : rentabilité à long terme ou contrôle sectoriel ?

Quelles sont les intentions réelles des fonds souverains ? Diversifier leurs actifs dans une optique « classique » de rendement sur le long terme – à l'instar des fonds de pension anglo-saxons – ou détenir des positions clefs dans certains secteurs, tels que l'approvisionnement énergétique ou les banques ? Quel est le caractère dominant : les intérêts géostratégiques de l'Etat ou la logique financière ? Peut-on établir une typologie des fonds selon leurs caractéristiques et stratégie ?

Cette table ronde donnera des repères sur le positionnement financier de ces fonds.



Intervenants

- M. Jean-Paul BETBÈZE**, chef économiste, Calyon ;
- M. François BUJON de L'ESTANG**, président de Citigroup France ;
- M. Michael DORAN**, avocat associé, cabinet Gide Loyrette Nouel (Londres) ;
- M. Yves JEGOUREL**, maître de conférences à l'Université Montesquieu Bordeaux IV ;
- Mme Laura RESTELLI-BRIZARD**, avocate associée, cabinet Stehlin & Associés.

Seconde table ronde

11 h 15 — 12 h 45

L'acceptabilité et la redevabilité des fonds souverains aux Etats-Unis, en Europe et en France

Les Etats (Allemagne, Australie, Etats-Unis par exemple), l'Union européenne et le FMI ont des projets distincts. Faut-il mettre en œuvre une approche spécifique de défense des entreprises cibles ou agir dans le cadre plus général des obligations des actionnaires, des contreparties commerciales et/ou du principe de réciprocité de la directive OPA ? Privilégier des mesures contraignantes ou un cadre négocié type « code de conduite » ? Une démarche coordonnée au niveau européen apparaît à tout le moins nécessaire.

Cette table ronde explorera les pistes possibles pour concilier les intérêts des Etats.



Intervenants

- M. Pierre-Ignace BERNARD**, directeur associé McKinsey & Co ;
- M. Gilles DARD**, président de Merrill Lynch France ;
- M. Pierre DELSAUX**, directeur libre-circulation des capitaux, droits des sociétés et gouvernement d'entreprise, Commission européenne ;
- M. François HEISBOURG**, directeur de la Fondation pour la recherche stratégique ;
- M. Igor NOSKOV**, conseiller financier, ambassade de Russie en France ;
- M. Olivier PROST**, avocat associé, cabinet Gide Loyrette Nouel (Bruxelles).